

DEPARTEMENT

49 - MAINE ET LOIRE

—  
ARRONDISSEMENT

DE CHOLET

—  
LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION  
GENERALE

Secteur des Duranderies-Tigné

Convocation du  
12 Février 2021

Nombre de conseillers  
en exercice  
35

Conseillers présents  
30

Conformément à l'article L2121-25  
du Code des Collectivités  
Territoriales, un extrait du procès-  
verbal de la présente séance a été  
affiché à la porte de la commune et  
transmis à la Sous-préfecture de  
Cholet le 25.02.2021.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—  
SÉANCE du 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit Février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 5 Février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, M. PINEAU, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. HUMEAU, Mme BAUDONNIERE, M. ALIANE, Mme BREVET, Mme CHARRIER, Mme CRAMOIS, Mme GRIMAUD, M. GROLLEAU, Mme MARTIN, Mme ROY, Mme HUBLAIN, M. PERCHER, Mme ROUAULT-BERNIER, Mme ILLAN, M. MATIGNON, M. DALLOZ,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. BREVET, Mme CADU, Mme FONTAINE, Mme FOURNIER,

Etaient absent(e)s excusé(e)s M. ALGOET

Secrétaire de séance : Mme BREVET

Suite à un échange récent de parcelles au sein du secteur des Duranderies à Tigné, et en vue du dépôt d'un permis de construire par des particuliers, une rue est à dénommer au sein de cette zone. Il est proposé de nommer cette voie « rue du Palet ».

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,  
CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.  
CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de dénommer la nouvelle voie de desserte créée au sein du secteur des Duranderies à Tigné « rue du Palet », comme indiqué sur le plan cadastral joint à la présente.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Patrick TAVENEAU en sa qualité de maire délégué de la commune de Tigné, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire de Lys-Haut-Layon,  
Médéric THOMAS



## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
**MAINE ET LOIRE**

Commune :  
LYS-HAUT-LAYON

Section : B  
Feuille : 348 B 02

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 09/02/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du Maine et Loire - Saumur

49417  
49417 SAUMUR  
tél. 02.41.83.57.00 -fax  
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

